

SANTÉ

PROFESSIONS DE SANTÉ

CNG

Centre national de gestion des praticiens hospitaliers
et des personnels de direction de la fonction publique hospitalière

Arrêté du 16 mai 2011 modifiant l'arrêté du 25 janvier 2011 nommant les membres du jury des épreuves classantes nationales anonymes donnant accès au troisième cycle des études médicales organisées au titre de l'année universitaire 2011-2012

NOR : ETSN1130414A

La directrice générale du Centre national de gestion des praticiens hospitaliers et des personnels de direction de la fonction publique hospitalière,

Vu le décret n° 2007-704 du 4 mai 2007 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement du Centre national de gestion des praticiens hospitaliers et des personnels de direction de la fonction publique hospitalière et modifiant le code de la santé publique (dispositions réglementaires) ;

Vu l'arrêté du 24 février 2005 relatif à l'organisation des épreuves classantes nationales anonymes donnant accès au troisième cycle des études médicales ;

Vu l'arrêté du 25 janvier 2011 nommant les membres du jury des épreuves classantes nationales anonymes donnant accès au troisième cycle des études médicales organisées au titre de l'année universitaire 2011-2012,

Arrête :

Article 1^{er}

La personne dont le nom suit est nommée membre du jury des épreuves classantes nationales anonymes donnant accès au troisième cycle des études médicales organisées au titre de l'année universitaire 2011-2012 :

En qualité de vice-présidente

Pr Bodemer (Christine).

Article 2

La cheffe du département concours, autorisation d'exercice, mobilité-développement professionnel est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarités.

Fait le 16 mai 2011.

*La directrice générale
du Centre national de gestion,
D. TOUPILLIER*